



MAIRIE DE FABREZAN

ARRETE N° 2026/05-174
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe

Le Maire de FABREZAN,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,
Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 05/12/2024,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) YESTE Jean	Adjoint technique territorial - Echelon 10	01/09/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	1

Article 2 : Le secrétaire Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à FABREZAN, le 04/05/2026

Le Maire,

I.GEA-PERIS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le :

Signature de l'agent :